



FRANÇOIS BACQUET

DIT LAMONTAGNE

François Bacquet est le fils de Renaud et de Jeanne Montus. Vers l'âge de 18 ans, en 1663 ou au début de 1664, il fut appelé à servir sous les drapeaux de sa patrie dans une compagnie nommée Poitou et commandée par le capitaine François de Tapie de Monteil.

Le 25 avril 1665, le lieutenant général Alexandre de Prouville et ses troupes, dont François Bacquet dit Lamontagne, quittent la Guadeloupe et se dirigent vers le Saint-Laurent où ils doivent porter la guerre aux Iroquois pour les exterminer entièrement. Après avoir mouillé à Percé, l'expédition arrive à Québec le 30 juin. Plusieurs soldats sont hospitalisés. Les autorités concluent à la nécessité de faire reposer les troupes fatigués ou malades, de tracer des chemins, de bâtir des forts avant l'expédition punitive décrétée pour l'année suivante.

Les militaires de Tracy et ceux du régiment de Carignan sont réunis sous un seul commandement. Le 14 septembre 1666, Tracy et le gros de l'armée marchent vers le pays des Agniers au-delà du lac Champlain. Les ennemis s'étant enfuis, il faut se contenter de la destruction des villages et des récoltes. Cette victoire mitigée réussit à terrifier les Iroquois, mais non à les vaincre.

En 1668, la démobilisation générale et le retour en France d'un grand nombre de militaires sont décidés. On dresse alors la liste de ceux qui restent au pays. C'est



à ce moment que l'on découvre le dénommé Lamontagne de la compagnie de Monteil. Lorsque le régiment de Carignan retourne en France sur l'ordre du Roi, François Bacquet dit Lamontagne fut de ceux qui décident de rester en Nouvelle-France. Ils sont payés pendant une année supplémentaire et doivent se faire colons. Le capitaine de la Durantaye, lui aussi au Canada, donne à François une terre sur laquelle ce dernier s'installe.

Anne Philippe, fille du roi, arrive au pays, à l'été 1671. Elle s'engage, d'abord par contrat de mariage chez le notaire Becquet, à épouser le breton François Desbaupins le 4 novembre 1671. Un autre François se présente à la jeune future épouse, fille de Jacques Philippe et d'Anne Audiger, et ce François Bacquet devint son

favori. Personne n'a trouvé de convention matrimoniale notariée entre Anne et François Bacquet dit Lamontagne. Nous savons que la future épouse apportait des biens estimés à 300 livres et un don du roi d'une valeur de 50 livres.

Le 24 novembre 1671, Anne âgée de 18 ans, originaire de Champagne, et François firent bénir leur union par le père Thomas Morel, prêtre missionnaire. L'acte est inscrit à Québec.

L'intendant Talon, le 29 octobre 1672, concède officiellement en seigneurie à Olivier Morel de la Durantaye un territoire situé à Saint-Michel, aujourd'hui dans le comté de Bellechasse. Les 1^{er} mai 1693 et 7 mai 1696, les autorités civiles font des ajouts à la propriété du seigneur. Sur ce

territoire, deux paroisses voient le jour: Saint-Michel et Saint-Vallier dans le comté de Bellechasse. Un des tout premiers colons de la Seigneurie de la Durantaye fut François Bacquet. C'est là que François et Anne vivent toute leur vie canadienne.

Le recensement de 1681 nous apprend que François, 35 ans, possède à Saint-Michel une vache et sept arpents de terre en culture.

Enfin, le 21 mars 1712, Olivier Morel attribue officiellement une terre à François. Le lot avait trois arpents de front sur le fleuve avec 40 arpents de profondeur.

Les familles de colons français sont ordinairement nombreuses. Cependant, celle de François et d'Anne est au-dessous de la moyenne avec une seule fille et trois garçons: Marie-Anne, François, Pierre et Joseph. Tous naquirent à La Durantaye et y reçurent le baptême, entre 1678 et 1691.

Le 4 décembre 1678, l'abbé Thomas Morel baptise l'aîné Marie-Anne, née le 23 novembre précédent. L'acte est inscrit à Québec. Marie-Anne apparaît sur la liste des malades de l'Hôtel-Dieu de Québec pour un séjour d'un mois et demi le 1^{er} mai 1693 et une autre entrée le 24 juillet 1696 à l'âge de 13 ans. Elle ne laissa aucune trace de son existence après cette dernière mention.

Quant à François, le seul à transmettre son patronyme à la descendance, épouse Élisabeth Guénet le 2 juin 1710, fille de Pierre et d'Élisabeth Paquet, à La Durantaye et ils eurent neuf enfants. Le 2 août 1717, François reçoit de son frère Joseph la moitié de la terre paternelle. Ses funérailles sont célébrées le 18 octobre 1744. Son épouse Élisabeth est inhumée le 7 mars 1734 à Saint-Vallier.

Le registre de Saint-Joseph de Lauzon garde le souvenir de l'acte de baptême de Pierre, célébré le 27 février 1687. Il est hospitalisé à l'Hôtel-Dieu de Québec, le 30 novembre 1708. Il décède le 4 décembre suivant, à l'âge de 20 ans et 9 mois.

Le cadet Joseph naît le 13 octobre 1691 et reste célibataire. Le 7 novembre 1736, il est inhumé dans le cimetière de Saint-Michel.

L'ancêtre François Bacquet dit Lamontagne est enterré à Québec, le 10 avril 1701.

Anne Philippe, après plus de sept ans de veuvage, épouse le 20 janvier 1709 François Marquet à Saint-Michel, un voisin établi à La Durantaye depuis de nombreuses années. Veuf de Marie Dain, Marquet avait deux filles: Françoise et Catherine. Le nouveau mari meurt



le 11 mars 1715. L'aïeule Anne Philippe décède deux mois plus tard soit le 1^{er} mai. Elle est enterrée dans le cimetière de Saint-Michel de Bellechasse.

L'Honorable Maurice Lamontagne, secrétaire d'État, est un descendant de cet ancêtre. Lors de la célébration du tricentenaire de l'arrivée de l'aïeul des Lamontagne le 17 octobre 1965, il dévoile une plaque-souvenir sur laquelle on peut lire « Hommage à François Bacquet dit Lamontagne, à son épouse Anne Philippe et à leurs descendants, 1665-1965 ».

L'Institut Maurice-Lamontagne pour la recherche océanographique est nommé en son honneur.

Source:
 Nos ancêtres, volume XVI
<http://www.francogene.com>
<http://genealogistes-associes.ca>
<http://www.findagrave.com/cgi-bin/fg.cgi?page=gr&GRid=18532568>

Statues de
SAINTE ANNE

EN RÉSINE, POLYCHROME. DEUX FORMATS : (P085) 14 CM – 5,5 PO. — (P086) 21,5 CM – 8,5 PO.

PRIX: PETITE STATUE: (CAN – É.U.) **14\$** GRANDE STATUE: (CAN – É.U.) **18\$**

TAXES, POSTE ET MANUTENTION INCLUSES

POUR VOTRE ACHAT, VEUILLEZ UTILISER LE BON DE COMMANDE À LA PAGE 42